

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 7^e jour de juillet 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Est absent : Monsieur Jean Cormier, conseiller, ayant justifié son absence.

Assiste également à la réunion Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

181-07-14 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière.

182-07-14 2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 2 juin 2014

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

183-07-14 2.2 Séance extraordinaire du 16 juin 2014

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

3. Suivi des affaires du public

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 juin 2014.

4. Correspondance

- De M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux, au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une correspondance nous avisant d'un état de dépôt au montant de 4 088 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2014;
- De M. Gaétan Bélair, géographe et aménagiste de la MRC de Bonaventure, une correspondance nous avisant que suite à la demande de la Ville pour l'aliénation dans la zone agricole pour les lots 696P et 697P, la MRC a fait parvenir un avis à la Commission de protection du territoire agricole en précisant que cette demande n'entre pas en conflit avec les activités agricoles environnantes et n'entre aucunement en conflit avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC et de son document complémentaire;
- De M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :
 - . un état de dépôt d'un montant de 36 483 \$ représentant des compensations tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2014, et ce, en égard des immeubles du gouvernement du Québec;
 - . un état de dépôt d'un montant de 11 600 \$ représentant des compensations tenant lieu de taxes pour l'exercice financier 2014, et ce, en égard des immeubles de la Société québécoise des infrastructures;
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Bonaventure, une copie du règlement 2014-07 de la MRC par lequel la somme d'argent exigée pour une demande de révision du rôle d'évaluation foncière est modifiée;

- De Mme Hélène Latérière, directrice au ministère de la Culture et des Communications :
 - . un chèque au montant de 7 500 \$, alloué en vertu du programme « Aide aux initiatives de partenariat » et représentant le second versement prévu à l'entente de développement culturel avec la Ville, pour l'exercice 2013-2014;
 - . une correspondance nous informant que la Ville recevra sous peu une première tranche de subvention de 21 750 \$, et ce, en vertu du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène. Elle annonce également qu'à compter du présent exercice financier, c'est le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) qui sera dorénavant responsable de l'intervention gouvernementale en diffusion pluridisciplinaire;
- De la Commission de protection du territoire agricole du Québec :
 - . la décision dans le dossier de la Fabrique de la paroisse de Saint-Edgar, autorisant l'aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit l'agrandissement d'emplacements résidentiels faisant partie des lots 801 et 803;
 - . la décision dans le dossier de Madame Jacinthe Cyr, reconnaissant les droits acquis de nature résidentielle accessoire sur les superficies occupées par le bâtiment recouvrant la pompe à eau et le bâtiment en béton servant d'entreposage mais refusant de reconnaître des droits acquis de nature résidentielle et pour d'autres usages sur le reste de la superficie demandée et refusant également le reste de la demande.

184-07-14 5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que le trésorier soit autorisé à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de juin 2014, et ce, au montant de quatre cent trente-trois mille huit cent soixante-quatorze dollars et dix-neuf cents (433 874,19 \$).

185-07-14 6. Nomination d'un maire-suppléant

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de nommer M. Jean-Pierre Querry à titre de maire-suppléant, et ce, pour une période de quatre (4) mois.

186-07-14 7. Demande d'autorisation – Telus – Installation de câbles à fibres optiques – Boulevard Perron Ouest

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'installation de câbles à fibre optique sur des infrastructures aériennes existantes de Telus, et ce, sur le boulevard Perron Ouest. Par le fait même, d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer la demande de consentement municipal à cet effet.

187-07-14 8. Règlement 950-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Atelier de création d'œuvres d'art) – Adoption

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 950-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Atelier de création d'œuvres d'art).

188-07-14 9. Règlement 951-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation provisoire dans la zone Ma.10 – Adoption

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 951-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 dans le but de permettre l'usage d'habitation provisoire dans la zone Ma.10.

189-07-14 10. Règlement 954-14 abrogeant le Règlement 943-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 de la Ville de New Richmond (Dispositions relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée) – Adoption

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 954-14 abrogeant le Règlement 943-14 modifiant le Règlement de zonage 927-13 de la Ville de New Richmond (Disposition relatives à l'abattage d'arbres en forêt privée).

190-07-14 11. Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal) – Adoption du second projet

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu d'adopter le second projet du Règlement 957-14 modifiant le Règlement 920-12 relatif aux usages conditionnels de la Ville de New Richmond (Logement affecté à l'opération de l'usage principal).

191-07-14 12. Règlement 958-14 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de huit cent quarante-huit mille six cent dollars (848 600 \$) et pour ce faire un emprunt au montant de seize mille neuf cent soixante-douze dollars (16 972 \$), remboursable en cinq (5) ans – Adoption

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 958-14 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de huit cent quarante-huit mille six cent dollars (848 600 \$) et pour ce faire un emprunt au montant de seize mille neuf cent soixante-douze dollars (16 972 \$), remboursable en cinq (5) ans.

13. Annulation de soldes résiduels

13.1 Règlement 959-14 abrogeant le Règlement 742-02 décrétant l'exécution de travaux d'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Pardiac et l'avenue des Ponts et pour ce faire, un emprunt au montant de deux cent quarante-six mille cinq cent dollars (246 500 \$), remboursable en vingt (20) ans – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 959-14 abrogeant le Règlement 742-02 décrétant l'exécution de travaux d'ajout d'une conduite d'aqueduc sur le chemin Pardiac et l'avenue des Ponts et pour ce faire, un emprunt au montant de deux cent quarante-six mille cinq cent dollars (246 500 \$), remboursable en vingt (20) ans, sera adopté à une séance ultérieure.

13.2 Règlement 960-14 modifiant le Règlement 743-02 autorisant des travaux de réfection et de pavage sur une partie du chemin Pardiac et de l'avenue des Ponts et pour ce faire un emprunt au montant de six cent dix-huit mille cinq cent dollars (618 500 \$), remboursable en vingt (20) ans – Avis de motion

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 960-14 modifiant le Règlement 743-02 autorisant des travaux de réfection et de pavage sur une partie du chemin Pardiac et de l'avenue des Ponts et pour ce faire un emprunt au montant de six cent dix-huit mille cinq cent dollars (618 500 \$), remboursable en vingt (20) ans, sera adopté à une séance ultérieure.

192-07-14 13.3 Règlement 803-05 – Projet Parc industriel

Attendu que la Ville de New Richmond a entièrement réalisé l'objet du Règlement 803-05 selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est par conséquent, proposé par M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc et résolu unanimement que la Ville de New Richmond modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de New Richmond demande au Ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

14. Règlement 961-14 concernant les limites de vitesse dans certaines rues résidentielles du secteur urbain (Secteur Parc Chaleur) – Avis de motion

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 961-14 concernant les limites de vitesse dans certaines rues résidentielles du secteur urbain (Secteur Parc Chaleur), sera adopté à une séance ultérieure.

15. Règlement 962-14 décrétant la fermeture d'une partie de la route Willett – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 962-14 décrétant la fermeture d'une partie de la route Willett, sera adopté à une séance ultérieure.

193-07-14

16. Projet de prolongement de l'avenue des Érables – Annulation

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé le Règlement d'emprunt 948-14 décrétant des travaux dans le but de prolonger l'avenue des Érables pour un montant de sept cent quatre-vingt-quatorze mille cent dix-huit dollars (794 118 \$);

Considérant que, suite à un processus d'appel d'offres publié sur SEAO (Service électronique d'appel d'offres) et se terminant le 26 mars 2014, à 10 h, le contrat pour lesdits travaux de prolongement a été octroyé aux Entreprises Claveau Ltée au montant de sept cent vingt-sept mille trois cent cinquante-huit dollars et quarante-neuf cents (727 358,49 \$), taxes incluses, et ce, par la résolution 131-05-14;

Considérant une rencontre tenue avec des représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 4 juin 2014;

Considérant que ce Ministère nous a avisé lors de cette rencontre que le certificat d'autorisation nécessaire auxdits travaux ne serait pas accordé étant donné l'état des stations de pompage de la Ville;

Considérant la volonté du Conseil d'effectuer les réparations nécessaires aux dites stations de pompage dès que possible;

Considérant que le bon fonctionnement des installations des stations de pompage est nécessaire pour le bien-être des citoyens de la Ville;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté de procéder à l'annulation, pour le moment, du projet de prolongement de l'avenue des Érables et par le fait même, d'en aviser les représentants de l'entreprise retenue pour la concrétisation de ce projet.

194-07-14 17. Embauche étudiants – Période estivale

17.1 Préposé à l'entretien des Jardins sur la Baie et aide aux activités culturelles

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'embauche d'un étudiant, M. Dylan Bishop, comme préposé à l'entretien des Jardins sur la Baie et aide aux activités culturelles, et ce, rétroactivement au 16 juin 2014.

195-07-14 17.2 Service des travaux publics

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser l'embauche d'un étudiant, M. Félix Allard, pour le Service des travaux publics, et ce, rétroactivement au 16 juin 2014.

196-07-14 18. Résolution d'appui – Participation de l'équipe Pee-Wee CC de la Baie-des-Chaleurs au tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec

Considérant la demande d'appui pour l'inscription de l'équipe Pee-Wee CC de la Baie-des-Chaleurs au Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec qui se tiendra du 11 au 22 février 2015;

Considérant que ce tournoi regroupe plus de 2 300 jeunes hockeyeurs et hockeyeuses de 11 à 12 ans, provenant de 16 pays;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'appuyer la demande d'inscription de l'équipe Pee-Wee CC de la Baie-des-Chaleurs au Tournoi international de hockey Pee-Wee de Québec.

197-07-14 19. Autorisation de vente – Équipements de son – Salle de spectacles régionale Desjardins

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'entériner la vente d'équipements de son désuets appartenant à la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, et ce, pour un montant de trois mille dollars (3 000 \$), plus taxes.

198-07-14 20. Appel d'offres pour la fourniture et la livraison d'un tracteur polyvalent de marque Holder 2013 ou plus récent

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO (Service électronique d'appel d'offres) et se terminant le 19 juin 2014;

Considérant la réception d'une (1) soumission :

Soumissionnaire	Option 1 Taxes incluses (\$)	Option 2 Taxes incluses (\$)
Équipements JKL inc.	151 945,21	171 197,78

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la seule soumission conforme déposée par Équipements JKL inc., pour l'option 1, au montant de cent cinquante-et-un mille neuf cent quarante-cinq dollars et vingt-et-un cents (151 945,21 \$), taxes incluses. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Cet équipement sera financé à même le Règlement d'emprunt 952-14 autorisant l'achat d'un tracteur polyvalent et d'équipements connexes.

199-07-14 21. Tour de télécommunication de Rogers Communications inc. – Lot 448P

Considérant la demande reçue de Rogers Communications inc. concernant le projet d'implantation d'une tour de télécommunication de soixante-quinze (75) mètres de hauteur sur le lot 448P, et sur le lot 447P quant au chemin d'accès, situés au Rang 2 Est du cadastre du canton de New Richmond;

Considérant que cette installation respecte le plan d'urbanisme et les règlements afférents de la Ville;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond appuie ledit projet présenté par Rogers Communications inc.

22. Règlement de zonage 927-13 – Lots 185-2P et 182-2P – Usages dérogatoires

Le maire informe les personnes présentes qu'un constat d'infraction a été émis au propriétaire des lots 185-2P et 182-2P. Une rencontre sera tenue afin d'élaborer les actions ainsi que les corrections à être entreprises afin de régulariser cette situation.

200-07-14 23. Autorisation de signature – Bail Plaisir des mots

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, un bail avec l'organisme le Plaisir des mots, pour la location de locaux situés au 200, boulevard Perron Ouest, et ce, aux conditions stipulées dans le dit bail.

201-07-14 24. Appel d'offres – Pulvérisation et pavage sur le chemin de Saint-Edgar

Considérant l'appel d'offres publié sur SÉAO (Service électronique d'appel d'offres) et se terminant le 22 mai 2014;

Considérant la réception d'une (1) soumission :

Soumissionnaire	Option 1 Taxes incluses (\$)	Option 2 Taxes incluses (\$)
Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc.	102 634,16	139 081,81

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la seule soumission conforme déposée par Pavages Beau Bassin, division de construction DJL inc., pour l'option 1, au montant de cent deux mille six cent trente-quatre dollars et seize cents (102 634,16 \$), taxes incluses. Le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet. Ces travaux seront financés à même le Règlement d'emprunt 949-14 décrétant des travaux de pavage et de corrections de chaussée sur une partie du chemin de Saint-Edgar et une partie du chemin Cyr.

202-07-14 25. Demande d'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite – 141, boulevard Perron Ouest – Lot 87-2P

Considérant la demande reçue pour l'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite en façade de l'immeuble situé au 141, boulevard Perron Ouest, lot 87-2P;

Considérant que cet immeuble est situé dans un secteur du centre-ville déclaré « secteur patrimonial », et ce, par le Règlement 814-06;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à ce projet lors de sa réunion du 25 juin 2014;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la demande d'installation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite en façade de l'immeuble situé au 141, boulevard Perron Ouest, lot 87-2P. Par le fait même, le directeur du Service de l'urbanisme est autorisé à émettre un permis à cet effet.

203-07-14 **26. Budget d'honoraires – Mise à jour des débits de conception et avant-projet pour la mise à niveau des postes de pompage SP-7 et SP-9 – Fonds de roulement**
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'attribuer un mandat à Roche ltée – Groupe Conseil, au montant de vingt-mille dollars (20 000 \$), plus taxes, sur une base forfaitaire, pour la mise à jour des débits de conception et l'avant-projet pour la mise à niveau des postes de pompage SP-7 et SP-9, et ce, pris à même le fonds de roulement. Le tout tel que spécifié dans l'offre de services du groupe Roche ltée – Groupe Conseil, datée du 25 juin 2013 et signé par M. Stephan Ferrero, ingénieur.

Affaires du public

Un contribuable demande des explications concernant les usages permis et non permis, et ce, en zone résidentielle sur une rue privée selon le règlement de zonage de la Ville. Il se demande également si un permis est requis pour qu'un camion puisse décharger du bois sur un terrain privé.

Un citoyen souligne l'état déplorable du chemin Mercier et demande si des travaux de correction sont prévus bientôt.

Suite aux vents violents de la fin de semaine et à la chute d'arbres dans les chemins forestiers, une contribuable demande qui est responsable de les ramasser; le propriétaire de la terre privée ou la Ville et s'il y a un délai de prévu pour le ramassage.

204-07-14 **Levée de la séance**
À 8 h 45, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, la séance est levée.

Céline LeBlanc
Greffière

Éric Dubé
Maire